



## Saisine du jex avant ou après conciliation

Par **laurinette3434**, le **04/04/2017** à **14:21**

Bonjour,

Je suis convoquée au TI pour une conciliation avant saisie des rémunération. Or le titre de l'huissier qui me poursuit est nul et truffé de vice de forme. Je dois saisir le JEX pour le dénoncer et le faire annuler. J'ai rédigé l'assignation mais :

- je ne sais pas comment obtenir la date d'audience, dois-je aller directement au greffe du jex ?

- je ne sais s'il est opportun de le faire avant la conciliation

Qui saurait me renseigner ? D'avance merci